

These maitre de conf

Par **philosophie54**, le **07/01/2017 à 19:33**

Bonjour

J'aimerais savoir comment ça se fait que les maitres de conférence utilisent les travaux de recherche de leur élève pour se faire de l'argent.

Je trouve ca très malhonnête.

Quand ma copine a fait sa thèse en pharmacie, le maitre de conférence a publié un dico avec les travaux de tous les étudiants en recherche ce qu'on appelle communément du vol de propriété intellectuelle

Maitre de conférence = malhonnête ? non content de bien gagner leur vie en plus ils volent le travail de leurs étudiants c'est honteux.

Par **Visiteur**, le **07/01/2017 à 20:15**

Bonsoir.

Encore un sujet épineux à débat. Faites bien attention à ce que vous dites avant de porter pareil jugement... J'attends de voir les premières réponses avant de clore le sujet pour ma part.

Par **Camille**, le **07/01/2017 à 21:20**

Bonsoir,

[citation]a publié un dico avec les travaux de tous les étudiants en recherche[/citation]

Alors, quel genre de "dico" ? [smile17]

[citation]non content de bien gagner leur vie[/citation]

Ah ?

Par **LouisDD**, le **08/01/2017 à 10:17**

Salut.

On peut aussi faire un raisonnement par l'absurde...

L'étudiant pour faire sa thèse, à besoin d'avoir eu des cours, d'étudier des bouquins et d'en tirer les idées, de s'appuyer dessus.

Donc si un prof utilise le travail d'un élève, n'est ce pas son travail aussi ? Et l'étudiant ne vole-t-il pas le travail du professeur et des auteurs des ouvrages à son compte ?

Bref je pense qu'avant de généraliser une idée qui peut être vous semble injuste et générale, réfléchissez y à deux fois...

Surtout que vous pourriez blesser certains membres eux même maître de conférence...

De plus comme le remarquent mes prédécesseurs, vous n'êtes même pas assez précis pour que l'on sache si juridiquement il y a quelque chose, on ne sait pas exactement de quoi il en retourne, et à moins d'être un grand juriste comment pouvez vous affirmer qu'il y ai viol de propriété intellectuelle ?

À ce sujet je ne sais pas si c'est exact, mais un cours de prof de fac a un régime juridique tel que même le paraphraser est du vol de propriété intellectuelle : le cours n'appartient qu'au professeur qui le dispense.

Donc imaginez que ce prof veuille récupérer son cours dans la thèse... Ça pourrait poser problème...

Bref Ezoah si vraiment il le faut, je pense que c'est pas mal, verrouilles quand bon te semble !

À bientôt

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/01/2017** à **11:16**

Bonjour

[citation] si un prof utilise le travail d'un élève, n'est ce pas son travail aussi ? [/citation]

Oui mais la moindre des choses seraient de citer les étudiants dans la pages des remerciements. C'est ce qui se fait dans ma fac lorsque des étudiants de M2 et doctorants participent à l'élaboration d'un colloque.

Par contre, ce n'est pas raison pour insulter les maitres de conférence qui font un métier formidable. C'est vrai que certains praticiens rabaissent les théoriciens, mais ils oublient que sans théoriciens il n'y aurait pas de praticiens.

Comme Ezoah je préfère attendre une éventuelle réponse de l'auteur avant de clôturer

Par **LouisDD**, le **08/01/2017** à **15:25**

Salut

Pour les remerciement, la personne qui se plaint n'est peut être même pas arrivé à ces pages...

Bref en attente d'une réponse de l'auteur...

Par **marianne76**, le **08/01/2017** à **20:06**

Bonjour

[citation]J'aimerais savoir comment ça se fait que les maitres de conférence utilisent les travaux de recherche de leur élève pour se faire de l'argent. [/citation]

Il ne faut pas non plus faire une généralité, et lorsque cela arrive si l'on peut le prouver les sanctions existent évidemment

Ceci étant je vais faire bondir l'intervenant mais les thèses en matière de médecine ou de pharmacie n'ont rien à voir avec les thèses en droit il s'agit d'une formalité, j'en parle en connaissance de cause pour avoir des médecins dans ma famille. cette "recherche" là n'a rien à voir avec la thèse juridique et ressemble davantage à un mémoire.

Par **mathieu45**, le **09/01/2017** à **00:14**

Bonjour

1°) quel rapport entre le fait que ça ressemble à un mémoire et que ce n'est pas aussi dur (selon votre point de vue personnel) par rapport à une thèse en droit ? si la personne utilise le travail d'une autre c'est un manque d'honnêteté c'est tout. C'est quand même super malhonnête de dire on s'en fout car ce n'est pas aussi dur (et ça ce n'est que votre avis vous n'avez visiblement pas fait d'études de pharmacie donc comment pouvez-vous être aussi condescendante envers les études d'officine ? C'est super arrogant quand même).

On lit souvent sur ce forum il ne faut pas comparer le droit avec d'autres disciplines. Ça énerve des gens quand on compare maths spé avec le droit. Je pense que c'est surtout de l'orgueil. Les juristes ont la très facheuse tendance à sacrifier leur profession comme si c'était une discipline insurmontable. J'ai aussi fait des études longues et je ne trouve pas que ça soit la difficulté que vous évoquez. Oui il faut travailler mais comme partout et le droit n'est pas plus dur que les autres disciplines n'en déplaisent à certains.

Quand un étudiant plagie sur ce forum vous êtes les premiers à lui tomber dessus. Par contre si c'est un maitre de conférences on sent que c'est pas grave il est maitre de conférence donc on doit tout lui excuser à cause de son grade ? C'est donc un genre de caste et il faut pas venir de trop près voir ce qui s'y passe....sinon ça dérange ?

Pour Louis DDD vous dites que si une personne écrit elle s'inspire d'une autre. Pour votre info le maitre de conférences aussi a lu des livres d'autres auteurs pour écrire ses livres donc c'est à l'infini de la reproduction. Toute personne s'inspire d'une autre

Michael Jackson pour son Moonwalk s'inspirait de Fred Astaire. Rien ne naît de rien.

Une idée tant qu'elle n'est pas brevetée protégée n'appartient à personne car ce n'est que de l'abstraction. Et tout le monde a des idées. Tout le monde peut lancer son business dès lors qu'il respecte les principes définis par la loi pour le faire.

2°) Vous avez peut être des gens en pharmacie dans votre famille mais comment pouvez-vous affirmer que c'est plus simple étant donné que sauf si vous ne cachez votre diplôme vous n'avez pas fait ces études ? C'est un peu arrogant quand même surtout quand on lit sur ce forum des "il ne faut pas comparer le droit à maths spé par exemple"...Et après on lit "la thèse de pharmacie n'est qu'une formalité".

C'est comme les gens qui disent les étudiants issus de Assas sont supérieurs aux étudiants de province.

On voit une certaine "sacralisation" du maître de conférence (surtout par ceux-ci).

Désolé si ça choque votre égo mais le maître de conférence n'est qu'un humain parmi d'autres. 2 bras 2 jambes meurt un jour comme tout le monde etc. Un peu d'humilité ne fait pas de mal mais elle n'est pas très présente chez les profs qui sous prétexte qu'ils ont un savoir se pensent souvent au dessus de la masse ce qui est regrettable.

Je me doute que mon message a des chances d'être effacé vu qu'il va à l'encontre des points de vue de certains modérateurs (maître de conférences donc concerné par le débat). Tant pis moi je dis ce que je pense aussi. Mais toute vérité n'est pas toujours bonne à dire.

Par **Camille**, le **09/01/2017** à **06:16**

Bonjour,
Ben, ce qui fait un peu rigoler, c'est...
[citation]On lit souvent sur ce forum...[/citation]

ET

[citation]mathieu45
Juriste intéressé
Doctorant

Inscrit : [fluo]08/01/17[/fluo]
Message(s) : [fluo]1[/fluo] [/citation]



Par **Herodote**, le **09/01/2017** à **09:55**

Bonjour,

Je pense que c'est un troll, mais je vais répondre sérieusement pour les visiteurs qui pourraient tomber sur ce sujet.

Le fait est que les thèses de médecine et de pharmacie sont des thèses d'exercice, généralement rédigées en un an (à l'image d'un mémoire, dont certains sont d'ailleurs très aboutis) et ne demandent pas un travail d'innovation comparable aux autres thèses en général. Cela est normal d'ailleurs, chaque docteur en médecine ou en pharmacie devait produire une thèse, si chacune devait produire un apport réel à la recherche en médecine ou pharmacie, cela deviendrait compliqué de produire des médecins et pharmaciens en temps voulu. Ce n'est pas l'objet (sauf pour ceux qui veulent faire de la recherche et qui aujourd'hui, ont de plus en plus souvent également une thèse scientifique).

Il n'est donc pas arrogant de dire que ces thèses ne demandent pas un investissement comparable. Une thèse en droit prend en moyenne 4-5 ans à être rédigée, souvent davantage. Ce n'est tout simplement pas comparable (mais il en va de même pour les autres sciences exactes, sciences sociales et lettres par exemple).

Ensuite, dire que l'on ne peut pas comparer le droit aux mathématiques, cela me semble couler de source... Comme on ne peut pas comparer les mathématiques à l'anglais. L'affirmer ne signifie pas que l'on pense le droit supérieur, mais que les qualités attendues et les exigences sont différentes. Personnellement, je sais très bien que j'aurais eu beaucoup de mal en prépa scientifique. Bref.

Enfin, vous prêtez aux gens des propos qui n'ont pas été tenus. Personne n'a dit que voler n'était pas grave, même si on parle plutôt de plagiat là. Il y a des recours possibles. Par exemple, s'adresser à la présidence de l'université. Je ne sais pas si cela aboutirait, mais ce serait certainement plus utile que de venir provoquer des inconnus sur un forum.

Par **edi**, le **09/01/2017** à **10:01**

bonjour,je pense qu'il est incongru de parler ainsi.il y a des termes dans tes propos qui peuvent te porter préjudice .il peut utiliser les travaux de recherche de ladite concerner tout précisant son origine lors de son exposer.
si dans le cas contraire,il n'observe pas ce principe .il pourra faire l'objet?????????

Par **LouisDD**, le **09/01/2017** à **11:05**

Bonjour

En tout cas, ce débat est vain, le seul qui devrait répondre ne le fait pas... Autant dire c'est utile de faire un compte pour balancer des choses pareilles, si ce n'est pas assumer après...

Bonne journée

Par **marianne76**, le **10/01/2017** à **09:05**

Bonjour,

Je tenais à répondre à ce Mathieu45 puisque je suis principalement visée, et bien qu'effectivement Hérodote ait parfaitement répondu.

Désolée d'intervenir aussi tard mais je prise par la rentrée ...

[citation]1°) quel rapport entre le fait que ça ressemble à un mémoire et que ce n'est pas aussi dur (selon votre point de vue personnel) par rapport à une thèse en droit ?[/citation]

Je savais qu'en écrivant cela j'allais m'attirer les foudres des non initiés [smile4]

Vous vous prétendez doctorant et vous pouvez écrire une chose pareille? Ce n'est pas mon point de vue, c'est un simple constat, et je vous renvoie sur les commentaires de Hérodote sur le sujet, tout est dit.

Le but d'une thèse (en droit) désolée d'insister est de fouiller particulièrement un sujet et de trouver une idée originale, de faire des propositions nouvelles qui seront d'ailleurs le fil conducteur tout au long de ladite thèse. Le travail est forcément important et cela prend bien plusieurs années. Je donne quelque exemple chez les vieux de la vielle, comme Boris Stark qui a démontré comment en responsabilité civile on ne se plaçait que côté auteur et jamais côté victime, que cette dernière avait indépendamment de la preuve d'une faute un droit à un indemnisation qui l'a donc conduit à distinguer entre dommage non aquiliens et dommages aquiliens. On peut citer aussi Goldman et tant d'autres. Alors bien sur toutes les thèses n'ont pas forcément une telle intensité, quand on fait une thèse on ne révolutionne pas systématiquement le droit, mais le thésard doit au moins mettre en avant quelque chose qui jusque là était passé inaperçu. Si l'on fait une simple synthèse même si le travail est important cela vous sera reproché lors de soutenance, je parle évidemment des thèses qui conduisent à l'enseignement et non pas de la thèse que l'étudiant veut faire pour sa carte de visite professionnelle.

Cela n'est pas exigé pour un mémoire, qui se fait dans l'année de Master2, l'on voit tout suite que l'investissement est moindre rien qu'au prorata temporis, cela non plus ne vient pas de mon ego surdimensionné, mais des textes en matières de diplômes. Après effectivement il peut y avoir des mémoires très aboutis qui amèneront d'ailleurs parfois à ce que le sujet soit repris mais en thèse cette fois.

Il est donc évident que le risque qu'un thésard soit pillé est plus important que le pillage d'un mémoire compte tenu du fait que le travail est différent.

[citation]si la personne utilise le travail d'une autre c'est un manque d'honnêteté c'est tout. [/citation]

Qui a dit le contraire certainement pas moi.

[citation]C'est quand même super malhonnête de dire on s'en fout car ce n'est pas aussi dur (et ça ce n'est que votre avis vous n'avez visiblement pas fait d'études de pharmacie donc comment pouvez-vous être aussi condescendante envers les études d'officine ? C'est super arrogant quand même). [/citation]

D'une part je n'ai pas dit "qu'on s'en foutait" il faudrait peut être apprendre à lire j'ai même indiqué que lorsqu'on peut en faire la preuve il ne faut pas hésiter à faire une procédure contre ledit pilleur.

Je n'accepte pas que vous me traitiez de personne malhonnête, se faisant vous faites ni plus ni moins que de la diffamation à mon égard et la manière dont vous tronquez ce que j'ai écrit démontre que la personne malhonnête ce n'est pas moi...

Une fois encore l'exercice de la thèse en droit quand il s'agit de la recherche est une thèse différente de celle des autres disciplines je n'y peux rien c'est ainsi. Mon mari a fait une thèse

en philo en un été et une bonne thèse de surcroît puisque son directeur voulait qu'il devienne enseignant à l'université, donc effectivement pour moi ce n'est pas différent d'un mémoire en droit. Quant au domaine de la pharmacie vous êtes mal tombé avec moi car j'évolue dans un milieu de pharmacien et de médecin, d'ailleurs pendant longtemps il n'était pas nécessaire d'avoir une thèse pour être pharmacien, les anciens n'ont pas connu cette réglementation et quand elle a été imposée, évidemment que ce n'était que pour finaliser les études et elle n'a été prévue que comme une formalité comme la thèse en médecine. J'ai pu lire la thèse de mon beau père et je peux voir ce qu'il en est et lui même le dit que ce n'était rien du tout, et cela n'a pas changé autour de moi les jeunes que je connais qui ont fait médecine ou pharmacie le reconnaissent. Attention je ne dénigre absolument pas ces études là, simplement la finalité de la thèse est différente c'est juste pour clôturer leurs longues années d'études, (avec qui plus est une année concours en 1ère année que le droit n'a pas). Ils sont déjà médecins ou pharmaciens en fait, l'interne fait déjà des prescriptions, ils sont déjà dans leur métier. C'est pourquoi la thèse n'est donc pour eux qu'une formalité, tout proportion gardée c'est un peu comme le CAPA, l'examen d'entrée pour le CFRPA est sélectif mais l'examen de sortie est une modalité. S'agissant des internes ils font leurs thèses pendant leur internat et on se rend bien compte qu'ils ne peuvent pas en plus consacrer un temps infini à ladite thèse, compte tenu des horaires hallucinants qu'ils peuvent avoir les 35 heures sont faites dès le début de la semaine.

[citation]Je me doute que mon message a des chances d'être effacé vu qu'il va à l'encontre des points de vue de certains modérateurs (maître de conférences donc concerné par le débat). Tant pis moi je dis ce que je pense aussi. Mais toute vérité n'est pas toujours bonne à dire.[/citation]

Et bien vous voyez là dessus aussi vous vous êtes trompé sur toute la ligne et vous qui vous prétendez juriste je vous renvoie aux textes pour apprécier vos erreurs d'appréciation. Dernière chose je n'ai jamais eu d'ego surdimensionné ne vous en déplaise, je sais pertinemment que je n'aurais jamais pu être médecin ou pharmacien ou ingénieur car j'étais nulle dans les matières scientifiques, mais cela n'a rien à voir avec cette question de la thèse en droit par rapport aux thèses dans d'autres disciplines.

Par **marianne76**, le **10/01/2017** à **09:16**

Re bonjour

[citation]Personne n'a dit que voler n'était pas grave, même si on parle plutôt de plagiat là. Il y a des recours possibles. Par exemple, s'adresser à la présidence de l'université. Je ne sais pas si cela aboutirait, [/citation]

Il y a souvent maintenant avec internet des problèmes de plagiat

Je peux vous donner un exemple de quelqu'un qui se destinait à l'enseignement en droit, qui avait commis un plagiat, la thèse avait été soutenue.

Il y a eu des sanctions internes, je ne sais plus si son titre de docteur lui a été retiré mais je crois que oui et surtout il n'a pas pu passer le concours de Maître de conférences

S'agissant d'un autre thésard, dans sa thèse publiée il faisait des démonstrations, on avait l'impression que c'était les siennes alors qu'en fait elles sortaient tout droit d'une autre thèse et si l'auteur était cité dans la thèse il ne l'était pas au moment des dites démonstrations, l'ennui c'était qu'il était déjà qualifié quand le pot aux roses a été découvert

Des rapporteurs ont été désignés pour un rapport au CNU (j'étais l'un d'eux) et effectivement

je n'ai pu que constater le plagiat et l'autre rapporteur aussi. Il a été question lui retirer sa qualification , le CNU s'est donc réuni pour décider de son cas. Au final il a dû modifier sa thèse pour intégrer les références bibliographiques au bon endroit et rendre à César ce qui était à César, la sanction a été à mon avis trop clémentine mais son directeur de thèse a eu beaucoup de poids sur ce coup là

Par **marianne76**, le **10/01/2017** à **10:14**

Re bonjour

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00659753/document>

exemple d'une thèse en médecine en 2011

titre "QUELS SONT LES FREINS PERSISTANTS À LA VACCINATION CONTRE L'HÉPATITE B EN 2011 ?"

La thèse proprement dite fait 64 pages et on voit bien rien qu'au titre que la finalité est pratique ce qui est logique d'ailleurs on n'est pas du tout dans la même optique et cette thèse ne ressemble pas du tout à ce que l'on attend d'une thèse en droit . Une fois encore ce n'est pas du tout pour critiquer le travail aucunement, on est dans une logique différente

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **10/01/2017** à **12:00**

Je crois que l'auteur avait juste envie de jeter un pavé dans la marre.

Ce genre de débat stérile est totalement chiant, car au final nous sommes les seuls à débattre entre nous sans que les auteurs ne reviennent ne seraient-ce que partager leurs idées contraires...

Qu'on l'exile en Alaska, avec une boîte **allumettes** , soyons humains.